

Règlement de la course virtuelle : « VIRTUEL ROYAL RAID Réunion 2020 »

ARTICLE 1 : CONCEPT

« Le Virtuel Royal Raid Réunion 2020 » est une **course connectée** organisée par RACING REPUBLIC (ILE MAURICE). Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action participative.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATE

Où se déroule cette course ? Nulle part et partout en même temps ! Vous faites la distance du Royal Raid de votre choix, dans le lieu de votre choix, sans heure fixe :

- « Royal Raid 35 » : vous devrez parcourir entre 32 KM et 36 KM avec 1000D+ (dénivelé positif) minimum, pour être éligible
- « Royal Raid 12 » : vous devrez parcourir entre 11 KM et 13 KM avec 500D+ (dénivelé positif) minimum, pour être éligible

Date : Du 1^{er} Octobre 2020 au 30 Novembre 2020

Parcours : libre. Toutefois, votre course doit se faire majoritairement sur des chemins, sentiers et non sur la route.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, à partir du 12 Septembre 2020 et cela jusqu'au 29 Novembre 2020 sur www.royalraid.com

AGE MINIMUM DE PARTICIPATION :

- RR35 20 ans le jour de votre course
- RR12 18 ans le jour de votre course

Le tarif de l'engagement est de :

- 20 € pour le 35km
- 20 € pour le 12km

Pour information un don provenant des inscriptions sera reversé à l'association non gouvernementale REEF Conservation www.reefconservation.mu. Reef Conservation est une association reconnue, dédiée à la conservation et à la restauration de l'environnement marin de Maurice, par la mise en œuvre et la gestion de projets de conservation, de recherche, d'éducation et de sensibilisation. Elle emploie du personnel professionnel pour mettre en œuvre et gérer des projets, former des plongeurs bénévoles et participer à la surveillance des écosystèmes et à d'autres activités.

Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer son temps réalisé. Pour renseigner ce temps, deux options sont proposées :

1- coureur connecté : importer le fichier GPX de votre activité sur la plateforme Sport Pro depuis un objet connecté (montre, application) et être classé.

2- coureur non connecté : rentrer manuellement sur la plateforme Sport Pro votre temps final de course sans être classé.

Règlement de la course virtuelle : « VIRTUEL ROYAL RAID Réunion 2020 »

Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement et s'il le souhaite le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Les participants pourront effectuer leur course à tout moment, à compter du 1^{er} Octobre 2020 06h00 et jusqu'au 30 Novembre 2020 16h00. Ils disposent de 5 jours maximum après leur course pour communiquer leur temps.

Les temps rentrés via fichiers GPX seront classés.

Les temps rentrés manuellement ne seront pas classés.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Racing Republic (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique et mentale nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT - ENGAGEMENT

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.

ARTICLE 9 : RECOMPENSES

Chaque participant :

- Pourra dans les résultats télécharger son diplôme souvenir attestant de sa mobilisation, avec sa référence kilométrique et son temps.
- Recevra sur présentation de son dossard (imprimé ou sur son cellulaire) au Magasin **CITY SPORT** son **T-shirt** souvenir de course et sa **Médaille Finisher**
- Participera automatiquement à un tirage aux sorts pour gagner des lots (séjour hôtel, repas, bons cadeaux etc.). Les dates, lieux exacts de remise des tee-shirt et médailles seront données ultérieurement.